

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MAI 2021

Membres	73
Présents	58
Pouvoirs	04
Votants	62
Exprimés	60
Pour	60
Contre	-

*L'an deux mille vingt et un, le dix-sept mai à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH Président,*

*Convocation de M. Michel BREUILH en date du 10 mai 2021*

*Nombre de membres en exercice : 73*

*Secrétaire de séance : M. Bruno FLEURY*

### **Étaient présents :**

Mesdames Christelle BIDAULT, Emilie BOUCHETEIL, Anne BOUYER, Odile BOUYOUX, Sylvie CHRISTOPHE, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Christine DESARMENIEN, Valérie DUMAS, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Ana Maria FERREIRA, Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Christiane MAGRY-JOSPIN, Catherine MONS, Stéphanie PERRIER, Muriel REBUFFEL, Marie-Amélie RIVIERE, Irène SERVIERES, Stéphanie VALLEE

Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Michel BOUYOU, Patrick BORDAS, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Pascal CAVITE, Alain CHASTRE, Roger CHASSAGNARD, Raphaël CHAUMEIL, Ubald CHENOU, Bernard COMBES, Alain DELAGE, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Bruno FLEURY, Marc GERAUDIE, Henri JAMMOT, Jean-François LABBAT, Jean-Jacques LAUGA, Patrick LERESTEUX, Hervé LONGY, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Florent MOUSSOUR, Jean MOUZAT, Alain PENOT, Jean-Pierre PEUCH, Daniel RINGENBACH, Jean-François ROCHE, Marc ROUGERIE, Bernard SALLES, Jean-François SALLES, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX

M. Michel CUEILLE suppléant de M. Jean-Jacques BOSSOUTROT

M. Thierry DUBOIS suppléant de Mme Béatrice GORON

### **Avaient donné pouvoir :**

Mme Joëlle BLOYER à M. Patrick BORDAS

M. Francis DEVEIX à M. Alain PENOT

M. Pascal FOUCHÉ à Mme Irène SERVIERES

M. Jérémy NOVAIS à M. Bernard COMBES

### **Étaient absents :**

Mmes Annie CUEILLE, Martine DUPIN-de-BEYSSAT, Sandy LACROIX, Sophie ROY, Josette VERDEYME, MM. Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Pierre COULOUMY, Serge HEBRARD, Grégory HUGUE, Bernard JAUVION.

## **Objet : 2.1 Attribution de fonds de concours au titre des équipements supra-communaux année 2021**

### **Le conseil communautaire,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu le budget principal,

Vu sa délibération en date du 6 juillet 2015 approuvant le principe du soutien financier de Tulle agglo à destination des communes dans le cadre de leurs projets d'investissements sur des équipements identifiés comme étant d'intérêt supra-communal ainsi que le règlement de fonds de concours s'y rapportant,

Vu l'avis de la commission attractivité, aménagement du territoire, du 1<sup>er</sup> avril 2021, rendu après examen des dossiers présentés,

Envoyé en préfecture le 19/05/2021

Reçu en préfecture le 19/05/2021

Affiché le

SLO

ID : 019-241927201-20210517-DCC210517\_2\_1-DE

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1°) Approuve au titre de l'année 2021 les fonds de concours au bénéfice des communes de Chanteix, Corrèze, Gros-Chastang, Laguenne-sur-Avalouze, Naves, Sainte-Fortunade, Seilhac relatifs au « soutien aux investissements réalisés sur les équipements supra-communaux du territoire » tels qu'ils ont été validés par la commission attractivité, aménagement du territoire (tableau ci-dessous) :

Année de la demande	Commune	Action	Montant estimatif des travaux HT	Aide maximum pouvant être accordée	% de l'aide Tulle Agglo
2020	SAINTE-FORTUNADE	Aménagement d'une aire de sports et de loisirs	150 866 €	20 000 €	13.2 %
2020	LAGUENNE	Parc de la Salvanie	1 003 884 €	20 000 €	2 %
2020	GROS CHASTANG	Projet Eco touristique phase 2	340 000 €	20 000 €	5.9 %
2020	NAVES	Aménagement d'un parcours sportif de plein air accessible à tous	44 177.08 €	8 835,42 €	20 %
2021	CHANTEIX	Travaux de restauration sur le bâtiment accueillant le centre de loisirs	351 000 €	20 000 €	5.7 %
2021	SEILHAC	Réfection du pignon avant du gymnase municipal	19 117.95 €	3 823,59 €	20 %
2021	CORREZE	Création d'un Bike Park	40 000 €	8 000 €	20 %
		TOTAL	1 949 045.03 €	100 659,01 €	5.16 %

2°) Autorise le Président à signer tous documents se rapportant à l'attribution de ces fonds de concours conformément au règlement en vigueur ;

3°) Les dépenses en résultant seront imputées au budget principal.

Fait et délibéré le 17 mai 2021.

Au registre sont les signatures pour copie conforme  
Le Président,

Michel BREUILH



Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en Préfecture et de la publication/affichage le : **19 MAI 2021**